

Les 10 engagements des « Rencontres de la Propreté » :

1/ Renforcer la coordination entre la Ville et ses différents partenaires

Par des référents locaux afin d'améliorer la coordination au quotidien, le signalement, le suivi et la résolution des dysfonctionnements constatés.

Une Charte parisienne avec le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide sera signée à la rentrée et pourra être déclinée localement, à l'initiative des enseignes et des Maires d'arrondissement afin d'améliorer la propreté aux abords des établissements.

La coordination pour l'entretien des abords de grandes gares parisiennes sera poursuivie à la Gare de Lyon et la Gare du Nord. La Gare Saint Lazare sera ajoutée au dispositif.

2/ Réactivité et information des usagers

Une nouvelle version de l'application *DansMaRue* en 2017 : plus ergonomique, plus précise dans les signalements, et permettant des réponses plus détaillées aux usagers, la V2 de *DansMaRue* est actuellement en phase de test, pourra être opérationnelle à la rentrée.

3/ Participation à la prochaine Journée du Grand Nettoyage

Les participants s'associent à la grande journée parisienne de nettoyage participatif.

4/ Un traitement approfondi et coordonné des points noirs de malpropreté

5/ Actions de Communication et de sensibilisation coordonnées (livret de gardiens d'immeubles, guide de la propreté aux nouveaux arrivants, campagnes communes, formation des acteurs par la DPE.)

6/ Propreté des chantiers

Les engagements et obligations incombant aux entreprises dans le cadre du 7^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers ont été rappelés, sous peine de verbalisation par la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris.

7/ Lutte contre les mégots : les participants s'engagent à donner aux usagers les moyens de se débarrasser proprement de leurs mégots, et s'associent aux actions de communication de la ville.

La Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville amplifiera sa mobilisation pour la verbalisation des jets de mégots sur l'espace public.

8/ Affichage sauvage

Les participants s'engagent au côté de la Ville de Paris dans la lutte contre l'affichage sauvage, notamment en déposant systématiquement plainte lorsque leurs mobiliers ou immeubles seront l'objet d'affichage sauvage commercial massif.

9/ Innovation

Les participants partageront leur retour d'expérience sur toute innovation dans le domaine de la propreté : nouveau modèle de boîtes aux lettres pour faciliter leur entretien, expérimentation d'un dispositif d'alerte sur les horaires de passage des bennes de collecte en septembre.

10/ Suivi des engagements

Un comité de suivi se réunira deux fois par an afin de faire un point sur les différentes actions engagées.